



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 13 octobre 2020, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre la subdivision du terrain d'une largeur de 14,4 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 15,2 mètres, et permettre de ne pas appliquer la disposition de majoration de frontage telle qu'exigée au règlement numéro 1673 de lotissement. (DM 2020-0076)	160, 2 ^e Avenue
<ul style="list-style-type: none">Permettre des marges latérales totales minimales de 4,22 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit ces marges à 9 mètres. (DM 2020-0080)	498, chemin de la Grande-Côte

Ces demandes seront soumises à une consultation écrite qui aura lieu jusqu'au **jeudi 8 octobre 2020**. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel à greffe@saint-eustache.ca ou par lettre écrite reçue à nos bureaux au plus tard le jeudi 8 octobre 2020 à 16 h 30, à l'adresse suivante :**

M^e Isabelle Boileau, greffière
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Fait à Saint-Eustache, ce 15^e jour de septembre 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau